

COMMENTAIRES À LA CONSULTATION SUR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER DU CANADA

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

16 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
1. MESSAGES CLÉ	4
1.1 Soutenir la filière forestière canadiennes en six axes d'actions	4
Message 1 : Maximiser la contribution du secteur forestier aux investissements en logement.....	4
Message 2 : Optimiser l'utilisation de la fibre forestière	6
Message 3 : Diversifier les marchés et les produits, pour élargir l'accès à de nouveaux marchés et pour renforcer la position du Canada sur les marchés existants :	9
Message 4 : Favoriser l'innovation, la numérisation et les technologies de pointe pour accroître la productivité:	11
Message 5 : Soutenir les travailleurs et les communautés:	11
Message 6 : Pour un secteur forestier qui répond aux aspirations des Canadiennes et des Canadiens:	12
2. RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE CONSULTATION	14
2.1. Enjeux du secteur forestier.....	14
2.2. Domaines d'opportunités à court terme	17
Méthode moderne de construction à base de bois (MMC).....	17
Nouveaux marchés intérieurs et internationaux :.....	21
Diversifier les produits pour en faire des bioproduits et des matériaux en bois avancés :.....	23
Améliorer la productivité par l'innovation et la technologie :	25
CONCLUSION	27

Annexe 1 : Notes sur la production de bois d'œuvre en Amérique du Nord

Annexe 2 : Création d'un nouveau groupe d'essences destiné au bois de structure au Canada (Règles NLGA).

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec

Principal porte-parole de l'industrie forestière du Québec, le CIFQ représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux et fabricants de bois d'ingénierie.

Rappelons que l'industrie forestière contribue à la vitalité économique de plus de 900 municipalités au Québec, soit 83 % des municipalités québécoises. Comme indiqué dans l'étude d'impact réalisée par PwC portant sur l'année 2021, elle emploie, directement et indirectement, près de 130 000 travailleurs et génère des revenus d'emploi totalisant plus de 7,5 G\$. En termes de contribution aux différents paliers de gouvernements, elle a versé 6,8 G\$ en revenus fiscaux et parafiscaux. Elle représente 12 % des exportations du Québec et la contribution au PIB de l'ensemble de l'activité générée par l'industrie totalise près de 18 G\$. Avec sa capacité de séquestration et de stockage du carbone et son potentiel dans la production de bioénergies et de bioproduits, le secteur forestier est un outil contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le secteur forestier canadien fait face à une convergence de défis : pressions économiques, incertitude et tensions commerciales avec les États-Unis, effets des changements climatiques, pénurie de main-d'œuvre et transformation rapide des marchés, qui menacent la compétitivité des entreprises et la stabilité des communautés dépendantes de la forêt.

Le CIFQ soumet au groupe de travail des pistes de solutions pour repositionner l'industrie comme pilier économique de nombreuses régions canadiennes, permettre l'apport de solutions concrètes à la crise du logement et réaffirmer son rôle clé dans la transition climatique.

1. **Stimuler la demande locale et intégrer davantage de bois dans la construction :**

Le bois se présente comme une solution immédiate pour répondre à la crise du logement, réduire les émissions carbone et soutenir les industries de 1ère et 2e transformation. Les mesures proposées incluent :

- a. un soutien accru aux projets publics et privés utilisant le bois;
- b. des politiques d'approvisionnement favorisant l'usage de matériaux à faible empreinte carbone, comme le bois;
- c. des cibles de réduction du carbone intrinsèque dans les bâtiments.

2. **Accélérer l'innovation et la productivité par la modernisation de la transformation et l'adoption des systèmes préfabriqués :**

L'industrialisation de la construction (ossature légère, modulaire et bois massif) est essentielle pour augmenter la productivité, réduire les coûts et les délais de construction et répondre aux besoins de logement. De même l'innovation doit se définir de manière plus large et faire aussi référence à l'adoption de technologies développées et éprouvées ailleurs qu'au Canada. Elle peut aussi s'acquérir par voie de partenariat et/ou d'achats de technologies. Pour soutenir ces actions, il convient de mettre en place:

- a. des politiques d'approvisionnement favorisant l'usage de systèmes de construction préfabriquée en bois;
- b. des incitatifs à la modernisation industrielle pour les usines;
- c. des programmes de soutien financier qui adoptent une vision élargie de l'innovation.

3. **Sécuriser l'approvisionnement, optimiser l'utilisation de la fibre et renforcer la résilience face aux changements climatiques** : La vision canadienne de la transformation du secteur forestier doit rayonner positivement et mener au soutien d'un aménagement forestier optimal, préventif et durable. Il est impératif de trouver un juste équilibre entre les enjeux liés à la conservation, aux droits et intérêts des Premières Nations et au rôle de la filière forestière et ce, dans le contexte des menaces accrues de perturbations liées aux changements climatiques. Le CIFQ recommande :
- a. prévisibilité et stabilité à long terme des possibilités forestières;
 - b. l'amélioration des capacités d'identification des risques, de prévention et de réponse aux feux;
 - c. des mécanismes de soutien financier à la récolte et à l'aménagement, adaptés aux situations de perturbations majeures.
4. **Diversifier les produits, les essences, les marchés et développer les bioproduits** : La diversification vers des marchés à l'étranger repose généralement sur l'expertise développée au service d'un marché domestique solide. Le bois local représente une opportunité immédiate de création de valeur. Un marché intérieur fort renforce la crédibilité des entreprises sur les marchés internationaux et réduit les risques liés à l'expansion vers de nouveaux créneaux. C'est pourquoi le CIFQ soumet les pistes d'actions suivantes :
- a. Accélérer la diversification des produits notamment par l'intégration de nouvelles essences, la valorisation des bois sans preneurs et les bois endommagés, l'adaptation des techniques pour la production de bois massif.
 - b. Soutenir la robotisation, l'automatisation et l'adoption de technologies éprouvées.
 - c. Stimuler la demande locale de bois par des politiques d'intégration et en tirant profit des possibilités du Code des bâtiments.
 - d. Faciliter l'essor des bioproduits et de la bioéconomie par un meilleur maillage intersectoriel et par des signaux de prix cohérent permettant de transmettre aux marchés la valeur des produits biosourcés.
 - e. Sécuriser les approvisionnements vers les usines de première transformation.
5. **Soutenir la main-d'œuvre et les communautés** : Les transformations du secteur doivent s'accompagner de mesures d'appui aux travailleurs et aux communautés. Le CIFQ souhaite :
- a. la protection et l'accueil des travailleurs étrangers;
 - b. des programmes de formation et requalification vers les emplois technologiques;
 - c. des mécanismes de soutien économique rapides lors de perturbations majeures (fermetures temporaires, feux, etc.).

MISE EN CONTEXTE

Au cours des dernières années, l'industrie a été fragilisée par une forte dépendance au marché américain, que ce soit par l'imposition des droits compensateurs et antidumping et par divers frais de douane qui ont alourdi les coûts d'exportation ou encore par l'arrivée massive de bois provenant d'Europe. À cela s'ajoutent un ralentissement généralisé du marché nord-américain, des prix de vente faibles, une rentabilité réduite et le déclin soutenu du marché du papier journal. C'est dans ce contexte que le gouvernement canadien a créé le groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien afin de définir des axes prioritaires pour restructurer, moderniser et transformer le secteur forestier canadien en vue d'en assurer la compétitivité et la durabilité à long terme.

Bien qu'un éventuel redressement du marché du bois d'œuvre puisse atténuer la crise actuelle, les mesures proposées conservent toute leur pertinence. Elles demeurent essentielles pour soutenir la transformation du secteur forestier et assurer sa résilience.

Dans le présent document, l'expression « secteur forestier » renvoie à l'ensemble du milieu forestier ainsi qu'aux industries de première et de deuxième transformation. Cela inclut notamment le bois d'œuvre, la pâte, le papier, le carton, les panneaux, le bois d'apparence — principalement issu des feuillus —, le bois d'ingénierie et la biomasse forestière. Cette définition englobe également, en aval, le marché de la construction en bois destiné au secteur résidentiel.

Par ailleurs, nous confirmons notre appui aux propositions formulées par la FPAC, regroupées sous cinq grands volets et synthétisées ci-dessous :

1. Rétablir la stabilité et la prévisibilité des approvisionnements en fibre pour favoriser l'investissement.
2. Coordonner les incitatifs économiques afin d'accélérer la modernisation industrielle et l'innovation.
3. Assurer une logistique de transport fiable avec des coûts compétitif.
4. Stimuler la demande intérieure via le secteur de la construction.
5. Élargir l'accès aux marchés et diversifier les débouchés.

1. MESSAGES CLÉ

Les messages clés qui suivent sont structurés selon les pistes de réflexions suggérées par le Groupe de travail. Ils présentent les priorités essentielles identifiées par le CIFQ pour soutenir la transformation du secteur forestier dans un contexte marqué par des contraintes d'approvisionnement, des pressions environnementales accrues et une évolution rapide des marchés. Ces messages mettent de l'avant les leviers qui apparaissent comme les plus efficaces pour renforcer la compétitivité du secteur, optimiser l'utilisation de la ressource et accroître sa contribution économique, sociale et environnementale. Ensemble, ils offrent un cadre d'action concis et stratégique pour guider les décisions gouvernementales.

LE GROUPE DE TRAVAIL INVITE LES PARTIES INTÉRESSÉES À TENIR COMPTE DES SUJETS SUIVANTS LORS DE LA PRÉPARATION DE LEUR SOUMISSION :

- *comment le secteur forestier canadien peut mieux répondre aux aspirations des canadiennes et des canadiens.*
- *maximiser la contribution du secteur forestier aux nouveaux investissements dans le logement.*
- *façons de tirer parti de l'innovation, de la numérisation et des technologies de pointe pour accroître la productivité.*
- *optimisation de l'utilisation de la fibre forestière.*
- *outils visant à soutenir les travailleurs et les communautés.*
- *possibilités de diversification des marchés permettant d'élargir l'accès à de nouveaux marchés et de renforcer la position du Canada sur les marchés existants*

1.1 Soutenir la filière forestière canadiennes en six axes d'actions

À travers les messages clé présentés dans cette section, bien que les pistes d'action ciblent avant tout le gouvernement fédéral, plusieurs des mesures à envisager relèvent aussi des compétences provinciales. Cela souligne l'importance d'une collaboration étroite et d'une harmonisation soutenue entre les deux paliers de gouvernement, tant sur les plans législatif et réglementaire que sur les plans environnemental, économique et stratégique.

Message 1 : Maximiser la contribution du secteur forestier aux investissements en logement

Dans un contexte où les besoins en logement augmentent et où la décarbonation du secteur de la construction devient un impératif, le bois s'impose comme un levier stratégique pour soutenir la construction multirésidentielle et non résidentielle. Son utilisation permet notamment de :

- réduire les émissions de GES associées au secteur de la construction;
- stimuler la deuxième et troisième transformation du bois vers des produits à plus forte valeur ajoutée (bois d'ingénierie, bois massif, préfabrication, systèmes modulaires);
- diminuer la dépendance des producteurs canadiens de bois d'œuvre au marché américain;
- contribuer à l'accroissement de l'offre de logements abordables dans un contexte de déficit marqué.

Les éléments qui suivent présentent un ensemble de mesures plus spécifiques pour permettre de maximiser la contribution du secteur forestier à la bonification de l'offre en logement.

Stimuler la demande locale pour les produits du bois canadien et accélérer la décarbonation du secteur de la construction en favorisant le bois

- Mettre en place des politiques d'approvisionnement favorisant les matériaux à faible empreinte carbone, dont le bois.
- Introduire, avant la prochaine édition du Code du bâtiment, des seuils et des cibles de réduction de l'empreinte carbone intrinsèque dans les appels d'offres publics et les projets subventionnés.
- Accélérer l'adoption d'un Code du bâtiment intégrant des exigences réglementaires relatives au carbone intrinsèque, à l'image de l'approche française.
- Bonifier le financement des projets subventionnés qui privilégient l'usage du bois et atteignent les cibles de réduction établies par rapport à un seuil de référence.

Accélérer l'adoption des systèmes de construction préfabriquée

- Adopter des politiques d'approvisionnement encourageant le recours aux systèmes de construction préfabriquée en bois incluant les systèmes en panneaux préfabriqués 2D, modulaires et en bois massif.
- Bonifier le budget des projets subventionnés par l'État qui font usage de systèmes constructifs ou de composants intégrant une préfabrication accrue.

- Mettre en place des incitatifs favorisant le maillage et la collaboration entre entrepreneurs généraux et fabricants-fournisseurs afin de favoriser l'adoption de systèmes constructifs intégrant une préfabrication accrue sur les projets de construction.
- Soutenir la modernisation, l'automatisation et la robotisation chez les fabricants de structures préfabriquées en bois, de façon à accroître leur capacité et leur niveau de préfabrication, notamment chez les fabricants de structures en panneaux préfabriqués en ossature légère en bois qui approvisionnent déjà la vaste majorité des constructeurs de multilogements.
- Adapter le modèle d'appel d'offres et le processus de décaissement des budgets pour tenir compte des besoins spécifiques liés à l'ajout de matériaux et à la préfabrication préalables à l'arrivée sur chantier.

Tirer pleinement avantage des possibilités offertes par le Code de construction

- Pour les bâtiments résidentiels de 1 à 4 étages : adopter une stratégie préconisant la réduction des coûts d'assurance, l'optimisation des conceptions et l'usage accru de la préfabrication.
- Pour les bâtiments résidentiels de 5 à 6 étages et le segment des bâtiments multirésidentiels de plus de six étages : soutenir les efforts de promotion, de formation et de développement de marché.

Message 2 : Optimiser l'utilisation de la fibre forestière

Cette section propose un ensemble de mesures visant à optimiser l'utilisation de la fibre forestière en travaillant à la fois sur la stabilité des approvisionnements requis pour sa transformation et sur l'utilisation de toute la matière ligneuse disponible (toutes essences et qualités).

Afin d'assurer la prévisibilité et la stabilité de l'approvisionnement, il est requis de travailler sur les axes ci-dessous.

Stabiliser les possibilités forestières

Dans un contexte marqué à la fois par des pressions croissantes en faveur de la conservation, par les enjeux liés aux droits et aux intérêts des Premières Nations et par des perturbations accrues attribuables aux changements climatiques, il devient

essentiel de trouver un équilibre viable. De plus, les engagements nationaux ne doivent pas imposer de contraintes additionnelles aux politiques provinciales responsables de la gestion des forêts publiques. Au contraire, la vision canadienne de la transformation du secteur forestier doit soutenir un aménagement optimal, préventif et durable. C'est pourquoi le CIFQ souhaite que les différents paliers gouvernementaux adoptent les orientations nécessaires afin de :

- Respecter les compétences provinciales en matière de gestion des forêts publiques, en veillant à ce que les engagements nationaux soutiennent — plutôt que contraignent — l'aménagement durable des forêts canadiennes.
- Assurer la stabilité des possibilités annuelle de récolte à moyen et long termes, condition essentielle pour garantir un approvisionnement prévisible propice à attirer et sécuriser de nouveaux investissements dans le secteur.

Renforcer la protection des forêts contre le feu

Si l'adaptation des pratiques et la mitigation des impacts constituent des objectifs importants, la réalité du territoire canadien impose, à court et moyen termes, de prioriser la protection active contre les incendies. Cela passera par :

- La bonification de la connaissance du territoire par la réalisation d'une cartographie fine des zones à risque et une modélisation intégrant les paramètres reconnus;
- Des investissements pour assurer une capacité d'intervention rapide en détection et en lutte, tant aérienne que terrestre (aéronefs, machinerie forestière, main-d'œuvre formée);
- Le développement de modalités d'aménagement visant à réduire l'ampleur des dommages futurs;
- Des mesures de gestion forestière et des programmes d'aide financière reflétant mieux les coûts associés à la récupération et à la remise en production des forêts incendiées.
- Le développement de la coopération internationale pour la mobilisation rapide des efforts en cas de sinistre majeur.

Les pistes d'actions ci-dessous permettraient de maximiser l'utilisation de la matière ligneuse et stimuler la diversification, l'innovation et la compétitivité de l'industrie forestière.

Développer des marchés pour les bois sans preneur, la biomasse forestière et les bois endommagés par les perturbations naturelles

Les volumes non récoltés ou faiblement valorisés ainsi que la biomasse forestière non valorisée ne sont pas « moins coûteux » pour autant. Pour que ces volumes deviennent des ressources porteuses, les solutions doivent générer une forte valeur ajoutée, ce qui exige une innovation soutenue : bioraffinage (chimie du bois), production de biocarburants ou autres avenues émergentes que la hausse des prix de l'énergie pourrait rendre compétitives. Dans certaines circonstances, la récupération de ces volumes résiduels peut aussi prendre la forme d'investissements sylvicoles qui rendraient les futurs peuplements plus productifs et contribuer à rehausser la possibilité forestière. L'accès à des crédits carbone issus de protocoles robustes pourrait également permettre de rendre viables des projets autrement non rentables.

Soutenir la création d'un nouveau groupe d'essences destiné au bois de structure au Canada (Règles NLGA)

La création d'un nouveau groupe d'essences dans les Règles NLGA permettrait de mieux valoriser plusieurs essences du groupe *Northern Species* aujourd'hui peu utilisées en structure, malgré leur potentiel mécanique. En établissant un groupe doté de valeurs de résistance intermédiaires entre les groupes *SPF* et *Northern Species*, cette initiative offrirait une occasion stratégique de diversifier les approvisionnements, d'améliorer la rentabilité des scieries et de stimuler l'innovation dans le bois d'œuvre canadien. Toutefois, la mise en place de ce groupe exige des essais « *In-grade* » et une collecte d'échantillons coûteuse, ce qui rend un soutien financier fédéral indispensable pour concrétiser ce projet et générer des retombées concrètes pour l'industrie. Ce soutien financier doit servir à :

- Créer un nouveau groupe d'essences structurales dans les Règles NLGA, à partir de plusieurs essences du groupe *Northern Species*.
- Soutenir la réalisation des essais techniques requis (collecte d'échantillons et essais « *Ingrade* ») pour permettre la certification officielle du nouveau groupe.
- Accélérer l'innovation pour favoriser la mise en marché de bois d'œuvre produit à partir d'une plus grande diversité d'essences.

Le détail technique complet de cette proposition est présenté à l'Annexe 2.

Développer une gamme de sciages destinés au marché du bois massif

Pour soutenir l'essor du bois massif et répondre aux besoins croissants de la deuxième transformation, il s'avère opportun d'offrir une gamme de sciages mieux adaptés aux procédés de collage: pièces sans flache, à arêtes vives et séchées à 10–12 %. Le taux d'humidité standard de 19 % prévu par les normes NLGA ne répond pas aux exigences du bois massif collé, alors même que le marché démontre une volonté de payer davantage pour des produits plus secs et plus stables. Afin de favoriser la création de cette gamme de produits issus du sciage de première transformation l'État devra:

- Soutenir la mise en place des lignes de production dédiées aux sciages à arêtes vives et sans flache, spécifiquement conçus pour la deuxième transformation et les applications en bois massif.
- Soutenir l'investissement dans des capacités de séchage avancées permettant d'abaisser de manière contrôlée le taux d'humidité à 10–12 %, conforme aux exigences des procédés de collage.
- Soutenir l'évolution des normes et pratiques afin d'optimiser la compatibilité entre les sciages produits et les procédés de fabrication du bois massif.
- Collaborer avec les organismes normatifs (NLGA, CSA) afin de faire évoluer les spécifications techniques en fonction des besoins du marché du bois massif.

Message 3 : Diversifier les marchés et les produits, pour élargir l'accès à de nouveaux marchés et pour renforcer la position du Canada sur les marchés existants :

La diversification des marchés et des produits passe par une action coordonnée visant à accroître la compétitivité des entreprises forestières, à moderniser les outils de production et à stimuler la demande tant au pays qu'à l'international. Pour y parvenir, le Canada doit mobiliser ses leviers fiscaux, réglementaires, commerciaux et technologiques, tout en soutenant l'innovation et en facilitant la mise en marché de nouveaux produits issus de l'aménagement forestier.

Afin d'y parvenir, plusieurs leviers d'action devront être mis en place :

Stimuler la demande domestique : le levier le plus rapide

- Adopter des politiques d'exemplarité chiffrées pour l'utilisation du bois dans les bâtiments publics.
- Bonifier les programmes comme le **Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales** (PRACIM) pour soutenir les projets intégrant le bois.
- Mettre en place des incitatifs financiers pour l'usage du bois, la préfabrication et la réduction du carbone intrinsèque.

Renforcer la compétitivité et soutenir l'expansion internationale

- Bonifier les programmes d'aide à la diversification et les crédits d'impôt à l'investissement.
- Réduire le coût des intrants (transport, énergie, infrastructures) et améliorer la prévisibilité réglementaire.
- Faciliter l'accès aux services des délégués commerciaux et mieux coordonner l'appui fédéral-provincial à l'exportation.

Créer de nouveaux débouchés pour toute la fibre forestière

- Développer des marchés pour toutes les essences et qualités issues de l'aménagement.
- Reconfigurer la logistique forêt-marchés pour favoriser la valorisation complète de la ressource.
- Soutenir les marchés émergents : emballages biosourcés, biomatériaux, biocarburants, panneaux techniques.

Accélérer l'innovation et la transformation

- Investir dans les technologies de pointe (bois d'ingénierie, biomatériaux, bioproduits).
- Actualiser les cartes routières technologiques pour orienter les priorités industrielles.

Selon les estimés du CIFQ, une utilisation accrue du bois dans la construction multirésidentielle et non résidentielle pourrait absorber 15 à 17 % du bois d'œuvre actuellement exporté vers les États-Unis, constituant ainsi le moyen le plus rapide et le plus efficace de diversification des marchés.

Message 4 : Favoriser l'innovation, la numérisation et les technologies de pointe pour accroître la productivité:

Pour rester compétitif, le secteur forestier doit accélérer l'adoption de technologies de pointe et repenser l'innovation. Cette section identifie les leviers essentiels pour hausser rapidement la productivité.

Adopter une vision élargie de l'innovation

- Veiller à ce que les programmes de soutien à l'innovation et à la modernisation couvrent non seulement la recherche et le développement réalisés au Canada, mais aussi l'adoption de technologies de pointe déjà éprouvées à l'étranger. Si l'innovation issue de la R&D demeure essentielle à moyen terme, elle s'avère plus risquée à court terme et limite souvent l'accès au financement. La notion d'innovation devrait donc également englober l'acquisition ou l'intégration de solutions technologiques par le biais de partenariats ou d'investissements.
- Encourager l'innovation et la modernisation non seulement pour améliorer la productivité, mais aussi pour permettre la diversification des produits issus des transformations primaire et secondaire du bois.
- Favoriser le maillage entre les équipementiers et les utilisateurs des technologies de première et deuxième transformation, pour lesquels des gains notables de productivités demeurent disponibles.

Message 5 : Soutenir les travailleurs et les communautés:

Pour soutenir durablement les travailleurs et les communautés qui dépendent de l'industrie forestière, il convient de disposer d'outils adaptés aux réalités actuelles du marché du travail. L'industrie forestière dépend fortement de travailleurs étrangers, les protéger et faciliter leur intégration se veut essentiel pour garantir la continuité des opérations et répondre à des besoins de main-d'œuvre impossibles à combler localement. De même la transition vers des procédés automatisés et robotisés crée un besoin urgent de travailleurs qualifiés capables d'opérer des technologies avancées. Sans soutien à la formation ou à la requalification, les entreprises risquent de manquer de personnel pour exploiter pleinement leurs investissements technologiques.

Les pistes d'action suivantes visent à offrir des leviers concrets pour soutenir efficacement les travailleurs et les communautés touchés par la transformation du secteur forestier.

- Renforcer les mécanismes d'accueil et de protection des travailleurs étrangers afin d'assurer leur sécurité, leur intégration et leur contribution durable à l'industrie.
- Financer des programmes de formation et de requalification ciblés, en partenariat avec les provinces et les centres de formation, pour préparer les travailleurs à opérer des équipements automatisés et à utiliser des technologies de pointe.
- Appuyer financièrement la modernisation technologique des entreprises et les initiatives de formation pour assurer une transition juste et inclusive.
- Offrir des incitatifs financiers aux entreprises (crédits d'impôt, subventions à l'investissement, soutien aux équipements) coordonnés à des initiatives de formation interne et d'amélioration des compétences.

Message 6 : Pour un secteur forestier qui répond aux aspirations des Canadiennes et des Canadiens:

Les messages clés énoncés précédemment sont évidemment cruciaux pour assurer la compétitivité et la durabilité du secteur forestier canadien. Cependant bien que l'industrie forestière soit une pierre angulaire de l'économie et de l'identité canadienne, l'acceptabilité sociale en amont de ses activités s'avère essentielle au maintien et à l'éventuelle transformation du secteur forestier. C'est pourquoi le CIFQ souhaite que l'État se positionne dans les axes de communication suivants :

Consolider l'acceptabilité sociale du secteur forestier

Renforcer la confiance du public envers la filière forestière en valorisant les pratiques durables, la science et la transparence en travaillant de manière proactive à contrer la désinformation, à corriger les perceptions négatives et à mieux occuper l'espace médiatique afin de promouvoir et faire comprendre ses pratiques durables et de ses contributions positives, (Fordaq, 2025)¹.

¹ Hasulyo, P., FORDAQ (décembre 2025). Traduction du titre : « La bataille médiatique que l'industrie forestière n'a jamais menée : comment nous avons perdu l'opinion publique tout en perfectionnant la durabilité.

Renforcer la reconnaissance du caractère durable et renouvelable de l'aménagement forestier et du rôle de l'aménagement et de la récolte dans la protection et la résilience du territoire

Promouvoir une compréhension claire du fait que les forêts canadiennes, lorsqu'elles sont aménagées conformément aux pratiques durables reconnues, constituent un bassin renouvelable de ressources naturelles.

Présenter la récolte planifiée et les interventions sylvicoles comme des outils clés pour réduire les risques associés aux feux, aux insectes, aux maladies et aux perturbations climatiques. Exposer que ces actions font partie intégrante d'un aménagement durable visant la régénération, la résilience des peuplements et la santé globale des forêts.

Valoriser les bénéfices sociaux, territoriaux et culturels associés aux forêts

Mettre de l'avant le rôle structurant de l'industrie forestière dans la création de richesse, le maintien d'emplois de qualité et la vitalité des économies régionales.

Souligner l'importance des forêts pour la qualité de vie des Canadiens à travers les activités de plein air, la villégiature et l'écotourisme rendus possibles grâce à la présence d'infrastructures (routes, ponts, ponceaux) généralement implantées et entretenues par l'industrie forestière.

Intégrer la perspective des Premières Nations en reconnaissant leur lien privilégié avec le territoire et la nécessité de soutenir leur participation active à l'aménagement.

2. RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE CONSULTATION

2.1. Enjeux du secteur forestier

1. *Compte tenu des défis importants auxquels le secteur est confronté, quels sont les impacts attendus à long terme et comment le secteur devra-t-il se restructurer et se réorganiser pour s'adapter ?*

Pour s'adapter, le secteur devra se restructurer autour de quatre priorités :

- Sécuriser et stabiliser l'approvisionnement
Aménagement forestier plus résilient, meilleure gestion des perturbations naturelles et valorisation accrue des essences sous-utilisées et des bois endommagés.
- Moderniser et automatiser les opérations
Accélérer l'adoption de technologies avancées, robotiser les installations et soutenir la formation pour pallier la rareté de main-d'œuvre.
- Diversifier les produits et les marchés
Développer les bioproduits, renforcer les chaînes de valeur biosourcées et améliorer la compétitivité logistique pour accéder aux marchés internationaux.
- Stimuler la demande intérieure
Encourager l'usage du bois dans la construction, notamment les systèmes préfabriqués, et intégrer des critères de carbone intrinsèque dans les projets publics.

Dans le « comment s'adapter », il y a aussi la question du temps qu'il faut prendre pour mener à bien cette transition. Par exemple, en 2004, face à une diminution prévisible de l'approvisionnement en bois à rendement soutenu, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'était donné un horizon de 20 ans pour diversifier les économies régionales dépendantes de la foresterie pour atténuer le choc de la baisse de l'offre de bois. Cette nécessité d'échéancier de transition fait aussi partie des éléments à établir.

Les enjeux du Québec et du Canada constituent des enjeux communs à d'autres juridictions et il vaut la peine de s'inspirer de ce que font (de bien) les autres.

De même ce n'est pas la première fois qu'on réfléchit à des manières de développer, moderniser et diversifier le secteur forestier.

Les ministères, centres de recherche et associations industrielles forestières du Canada ont publié au fil des ans des rapports stratégiques et cartes routières technologiques pour divers segments des produits du bois. Il faut y revenir, en faire un bilan et conserver certains éléments de plans d'actions qui n'ont pas été mis en œuvre.

Comme l'industrie privée se veut le moteur du secteur forestier, ses actions sont conditionnées par la rentabilité, il faut un marché et des acheteurs en bout de ligne: le développement de nouveaux produits ou marchés doit se faire en flux tiré (mode PULL) plutôt qu'en mode de flux poussé (mode PUSH).

Regarder ailleurs

[*Australian Timber Fibre Strategy \(2025\): it outlines a vision and suggests a range of action.*](#)

[*The National Wood Strategy for **England** \(2023\)*](#)

[*Timber in Construction \(for **England**, 2025\)*](#)

[*Swedish Forest Industries' position on the new EU Forest Strategy \(2022\)*](#)

[*A Comprehensive Review of the Pulp, Paper, and Forest Products Industry in 2025*](#)

[*Housing Supply Headlines: What a Step-Up in Starts Could Mean for Lumber, Logs, and Residuals \(2026\)*](#)

Regarder derrière

Cartes routières technologiques publiées par le gouvernement du Canada. Par exemple;

[*Carte routière technologique >> Panneaux dérivés du bois*](#)

[*Feuille de route pour le bois massif*](#)

[*La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts : Transformer le secteur canadien du bâtiment pour un avenir carboneutre et résilient*](#)

[*FPIInnovations, 2008. Roadmap for the Canadian Value-Added Wood Products Industry*](#)

[*Feuille de route d'innovation sur les carburants et les produits industriels issus de la biomasse \(2004\)*](#)

2. Quelles mesures et actions seront nécessaires pour mener à bien cette transformation, notamment pour atténuer les impacts potentiels sur les travailleurs et les communautés dépendantes des forêts ?

Envoyer un “signal fort” et stable au secteur

Ce signal doit reposer sur une vision nationale cohérente, des engagements stables et une harmonisation réglementaire. Il stimulera l'arrivée de capitaux privés dans les secteurs qui, aux yeux des investisseurs, bénéficieront de cette stabilité.

Assurer la prévisibilité de l'approvisionnement en fibre

Les entreprises et les communautés ont besoin d'un accès stable à la ressource pour préserver l'activité économique.

Cela implique :

- une planification à long terme des volumes accessibles;
- une amélioration des processus d'harmonisation à court terme;
- une gestion qui tienne compte des menaces croissantes liées aux changements climatiques.

Soutenir les travailleurs

- Renforcer les mécanismes d'accueil et de protection des travailleurs étrangers afin d'assurer leur sécurité, leur intégration et leur contribution durable à l'industrie.
- Financer des programmes de formation et de requalification ciblés, en partenariat avec les provinces et les centres de formation, pour préparer les travailleurs à opérer des équipements automatisés et des technologies de pointe.
- Appuyer financièrement la modernisation technologique des entreprises couplée à des initiatives de formation, pour assurer une transition juste et inclusive.

Développer un marché intérieur solide, notamment via la construction en bois

À long terme, la meilleure façon de protéger les communautés dépendantes de la forêt consiste à :

- Stimuler la demande locale pour le bois dans la construction et l'innovation.
- Développer des filières stables et moins dépendantes du marché américain.

Un marché intérieur robuste devient aussi un tremplin pour les exportations

Moderniser l'industrie : innovation, automatisation, productivité.

La modernisation s'avère une avenue incontournable à la compétitivité des entreprises et, d'une certaine façon, à la résilience des travailleurs car elle entraîne des gains de productivité.

Elle s'appuie sur :

- l'automatisation et la robotisation;
- l'adoption de technologies de pointe, même si elles proviennent de l'étranger;
- la diversification de la gamme de produits.

Mettre en place des incitatifs financiers ciblés

Le secteur ne pourra se transformer sans outils adaptés pour absorber les risques et encourager l'innovation. L'État devra mobiliser ses leviers fiscaux et réglementaires sous formes:

- d'incitatifs financiers;
- de crédits d'impôt à l'innovation, à la modernisation, à la décarbonation;
- de mécanismes pour réduire le double fardeau administratif (fédéral/provincial).

2.2. Domaines d'opportunités à court terme

Méthode moderne de construction à base de bois (MMC)

3. Que doivent faire les gouvernements, l'industrie et les autres acteurs pour que le secteur forestier tire parti de cette occasion (MMC) ?

Accélérer l'adoption des systèmes de construction préfabriquée

Considérant l'ampleur de la tâche pour combler le déficit de logement et afin de maintenir une saine compétition dans le secteur, l'adoption accélérée des systèmes de construction préfabriquée en bois doit s'appuyer sur l'ensemble des

trois grandes filières industrielles que sont l'ossature légère en bois, le modulaire et le bois massif. La transition vers le doublement des mises en chantier à court terme exige d'être alignée sur la capacité de production de chacune de ces filières.

La filière de l'ossature légère préfabriquée en bois (OLB), qui fournit tous les éléments structuraux préfabriqués nécessaires à la construction de bâtiments multilogements incluant des murs en panneaux préfabriqués généralement pré-isolés, est celle possédant la plus grande capacité de production à l'heure actuelle au Québec. Elle livre entre 35 000 et 40 000 unités d'habitation par année et consomme, de loin, les plus importants volumes de bois d'œuvre en construction neuve.

L'industrie du modulaire dispose, pour sa part, d'une capacité plus limitée, soit environ 3 000 à 4 000 unités par année. Bien que la majorité de ces unités soient des maisons individuelles, certains fabricants augmentent désormais leurs livraisons dans le secteur des constructions multirésidentielles, un créneau offrant un fort potentiel pour réduire les délais de chantier.

Le Québec compte par ailleurs trois fabricants et trois intégrateurs de bois massif lamellé-collé capables de répondre efficacement aux besoins du marché des bâtiments multirésidentiels allant jusqu'à dix-huit étages. Malgré ses nombreux avantages, ce système constructif demeure très peu utilisé pour la construction de bâtiments de moyenne et de grande hauteur, entre autres parce que les habitudes de construction privilégiant le béton demeurent encore bien ancrées dans le milieu.

Un des acteurs clé dans la transition vers l'adoption accélérée de systèmes de construction préfabriquée en bois sont les entrepreneurs en construction. Ils se retrouvent en première ligne pour adopter sur les chantiers ces nouvelles méthodes de construction et faire évoluer le secteur. Au-delà des investissements dans l'automatisation des procédés de fabrication pour accroître l'offre, l'adoption accélérée des systèmes préfabriqués en bois repose donc sur leur adhésion et leur implication. L'évolution des pratiques sur les chantiers doit favoriser une collaboration accrue entre les fabricants fournisseurs et leurs clients entrepreneur.

D'autre part, lorsqu'utilisé localement pour des structures de bâtiment, le bois d'œuvre fait l'objet d'une seconde transformation qui ajoute de la valeur économique aux produits. En effet, celui-ci est transformé en murs préfabriqués, en panneaux, en solives d'ingénierie, en fermes de toit, en poutres et poteaux de bois lamellé collé ou en panneaux de bois massif. **Cette deuxième transformation permet d'ajouter entre 900 \$ et 2 000 \$ à chaque m³ de bois transformé comparativement à 14 \$ pour le bois de sciage de première transformation.**

4. *Quels obstacles majeurs empêchent le secteur forestier de contribuer à l'expansion rapide des MMC à base de bois? Que peut-on faire pour surmonter ces obstacles ?*

Il faut trouver une façon de favoriser l'intégration verticale "forêt-scieerie-séchoir-usine de rabotage-usine de 2e transformation" au sein d'une entreprise ou créer des conditions qui encouragent la collaboration et le maillage entre diverses entreprises. Cela permettrait d'accroître la performance globale, de réduire les coûts et d'améliorer la prévisibilité d'approvisionnement.

Les entrepreneurs en construction constituent des acteurs clé dans la transition vers l'adoption accélérée de systèmes de construction préfabriquée en bois. Ils se situent en première ligne pour adopter sur les chantiers ces nouvelles méthodes de construction et faire évoluer le secteur. Au-delà des investissements dans l'automatisation des procédés de fabrication pour accroître l'offre, l'adoption accélérée des systèmes de préfabrication en bois repose donc sur leur adhésion et leur implication. L'évolution des pratiques sur les chantiers doit favoriser une collaboration accrue entre les fabricants fournisseurs et leurs clients entrepreneurs

5. *Quelles lacunes le Canada doit-il combler pour avoir la capacité de répondre aux augmentations prévues de la demande de projets de construction en bois ?*

L'augmentation anticipée de la construction en bois — liée à la crise du logement, aux objectifs climatiques et à la montée des méthodes modernes de construction (MMC) — exige une capacité industrielle, réglementaire et logistique que le

Canada ne possède pas encore pleinement. Parmi les principales lacunes se trouvent:

- une politique publique encore trop timide;
- une chaîne peu intégrée d'approvisionnement forestière
forêt → scierie → séchoirs → rabotage → deuxième transformation → usines de préfabrication → chantiers;
- des pratiques de construction « sur le site » encore prédominantes;
- des pratiques de construction encore dominées par le béton;
- des modèles d'appels d'offres inadaptés à la préfabrication.

Voici les pistes d'actions qui permettraient d'atténuer ces lacunes et de répondre à cette demande croissante.

- Préconiser le recours à l'ensemble des solutions constructives préfabriquées ou préusinées en bois dans la stratégie gouvernementale visant à accélérer la construction de logement abordable.
- Bonifier le budget des projets subventionnés par l'État qui intègre des systèmes constructifs ou des composants intégrant une préfabrication accrue;
- Instaurer des incitatifs afin de renforcer le maillage et la collaboration entre les entrepreneurs généraux et les fabricants fournisseurs, de manière à favoriser l'adoption de systèmes constructifs intégrant une préfabrication accrue sur les projets de construction;
- Supporter la modernisation, l'automatisation et la robotisation chez les fabricants de structures en bois préfabriquées de façon à accroître leur capacité et leur niveau de préfabrication, notamment des fabricants de structure en panneaux préfabriqués en ossature légère en bois qui fournissent déjà la vaste majorité des constructeurs de multilogements;
- Revoir le modèle d'appel d'offres et les processus de décaissement pour l'approvisionnement des structures de bâtiments afin de tenir compte d'une préfabrication accrue qui nécessite des déboursées additionnelles de la part des fabricants en amont de la livraison au chantier.
- Étaler la réalisation des chantiers sur l'ensemble de l'année afin de tirer avantage des périodes traditionnellement plus calmes (de janvier à mars) pour livrer davantage d'unités de logement.

Nouveaux marchés intérieurs et internationaux :

6. ***Quelles mesures le secteur forestier doit-il prendre pour développer de nouveaux marchés intérieurs ?***

Accroître la compétitivité des entreprises

Pour accroître ses parts de marchés dans certains segments ou certains marchés géographiques, le gouvernement doit mobiliser son action sur la compétitivité des entreprises du secteur. Pour ce faire, il dispose de plusieurs outils :

- la fiscalité (charges, crédits d'impôt, amortissements accélérés);
- les coûts d'intrants (fibre, énergie, transport, infrastructures);
- la réglementation (prévisibilité, simplification, délais);
- la productivité (soutien à l'automatisation, numérisation).

Le secteur forestier est hautement intégré, l'aménagement forestier ne produit pas du bois d'œuvre ou du carton, il produit des billes de bois d'essences et de dimensions variées. Pour accroître la capacité à pénétrer des marchés (ex. déplacer certains matériaux de construction ou déplacer les compétiteurs scandinaves), l'État doit favoriser le développement ou la création de marchés pour l'ensemble des produits de l'aménagement et ainsi revoir la logistique de la source aux marchés.

Plus concrètement, l'État doit investir stratégiquement favoriser l'investissement dans l'innovation et la transformation : financer le développement de technologies de pointe (bois d'ingénierie, biomatériaux, biocarburants), soutenir les infrastructures de démonstration et de mise à l'échelle, stimuler la demande domestique en intégrant davantage les produits du bois dans ses propres projets (bâtiments publics, énergie, solutions d'emballage et autres matériaux biosourcés), afin de créer un marché de référence et d'accélérer l'adoption de ces produits par le secteur privé.

Accroître l'usage local des produits du bois canadien

Dans le contexte actuel marqué par un important déficit de logements, l'usage accru du bois localement représente, à court terme, l'une des meilleures avenues de diversification de marché pour le bois d'œuvre canadien actuellement frappé par d'importants tarifs douaniers.

Bien que le bois soit largement utilisé dans les bâtiments multirésidentiels de 1 à 4 étages, son emploi dans les constructions de plus de 5 étages demeure loin de son plein potentiel, tout comme dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel.

Le Code du bâtiment permet désormais la construction d'édifices de 5 et 6 étages en ossature légère en bois, et plus récemment jusqu'à 18 étages en bois massif. Pour l'instant, ni l'industrie du bois ni le secteur de la construction ne tirent pleinement avantage de ces avancées.

Plusieurs organismes, incluant Maison Canada et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), estiment qu'il faut doubler le nombre de mises en chantiers résidentielles annuelles d'ici 2030 pour combler ce déficit et ramener l'abordabilité dans le secteur du logement.

Le CIFQ estime que l'usage du bois à son plein potentiel en construction multirésidentielle et non résidentielle au Québec permettrait de consommer entre 15 % et 17 % du bois d'œuvre actuellement exporté vers le marché américain. À cette fin, les incitatifs suivants devraient être utilisés:

- Que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent des politiques d'exemplarité plus ambitieuses qui incluent des objectifs chiffrés en matière d'utilisation du bois dans leurs propres constructions.
- S'inspirer du programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour bonifier le budget des projets bénéficiant de l'aide de l'État qui font usage du bois.
- Mettre en place des incitatifs financiers à l'utilisation du bois, l'adoption de systèmes préfabriqués et la réduction du carbone intrinsèque dans les projets subventionnés par l'État.
- Accélérer l'adoption des systèmes de construction préfabriquée.

7. *Quels sont les moyens les plus efficaces de diversifier les marchés internationaux et quelles opportunités commerciales devraient être examinées et approfondies, et pourquoi ?*

La capacité du secteur forestier à croître à l'étranger repose d'abord sur un marché domestique solide : une optimisation de la chaîne d'approvisionnement et une demande intérieure robuste représentent généralement les conditions essentielles pour soutenir l'exportation. Un marché intérieur fort constitue une vitrine technologique, un terrain de démonstration à grande échelle et une base stable de volumes, ce qui renforce la crédibilité des entreprises sur les marchés internationaux et réduit les risques associés à l'expansion vers de nouveaux créneaux.

Diversifier les produits pour en faire des bioproduits et des matériaux en bois avancés :

8. *Comment les intrants forestiers peuvent-ils accroître leur part de marché afin de mieux pénétrer d'autres secteurs de l'économie ? Quelles sont les mesures clés à prendre ? Quels sont les obstacles à surmonter ?*

Les intrants forestiers sont un vecteur pour une plus grande résilience des chaînes d'approvisionnement au sein du Canada et pour nos partenaires commerciaux, ils constituent aussi un vecteur pour l'atteinte des cibles climatiques du Gouvernement du Canada.

De façon générale, les initiatives en matière d'innovation technologique doivent s'appuyer sur des politiques d'accompagnement et de signaux de prix cohérents permettant de transmettre aux marchés la valeur ajoutée des produits biosourcés par rapport aux produits ayant les mêmes fonctions et issus de sources fossiles. Un des obstacles à surmonter pour gagner l'acceptation des acheteurs provient du prix: les bioproduits et biomatériaux ne doivent pas être significativement plus chers que les options à base de combustible fossile.

Rapprocher la forêt et les clients utilisant les produits issus de la biomasse forestière:

- En réduisant la distance physique avec le développement d'usines ou de bioraffineries intégrées permettant de valoriser la biomasse forestière sous différentes formes.
- Par l'accroissement du maillage et la coopération industrielle entre le secteur forestier et les autres secteurs industriels utilisant les bioproduits comme intrants.

L'approche en silo de chaque secteur industriel représente un obstacle majeur à surmonter qui rend coûteux l'approvisionnement en matière première. De surcroît, le fait que l'industrie forestière a plus ou moins développé sa vision quant aux besoins de la clientèle pour les bioproduits et biomatériaux limite sa capacité à orienter ses investissements, à adapter ses procédés et à développer des solutions réellement alignées sur les attentes du marché.

Pour que les intrants forestiers (fibre, biomasse, résidus, essences variées) aient un potentiel important pour pénétrer d'autres secteurs économiques, notamment les bioproduits, les biomatériaux et les biocarburants, plusieurs conditions doivent être réunies: des signaux économiques cohérents, une innovation accessible et une meilleure coopération intersectorielle.

9. *Quelles occasions, à court, moyen et long termes, devraient être prises en considération ?*

À court terme :

- Valoriser les biomasses résiduelles.
- Développer rapidement les bioproduits simples et les matériaux biosourcés.
- Créer des liens plus étroits entre producteurs forestiers et industries utilisatrices.
- Tirer parti de la demande croissante en matériaux bas carbone.

À moyen terme :

- Déployer des bioraffineries intégrées.
- Produire des biomatériaux avancés et des composites bois-polymères.
- Développer des produits forestiers adaptés aux besoins des nouvelles filières de matériaux.

À long terme :

- Substituer massivement les produits fossiles par des produits biosourcés.
- Développer de nouvelles filières technologiques (valorisation de la cellulose, des hémicelluloses et de la lignine, matériaux « intelligents »).
- Intégrer pleinement la biomasse forestière dans une économie circulaire avancée.

Améliorer la productivité par l'innovation et la technologie :

10. Quelles technologies ou pratiques émergentes sont les plus susceptibles d'améliorer la productivité et l'efficacité du secteur forestier du Canada ?

Les technologies et pratiques les plus prometteuses pour améliorer la productivité et l'efficacité du secteur forestier canadien sont :

- Automatisation et robotisation dans les usines de transformation, notamment celle de deuxième transformation.
- Intégration de technologies de pointe éprouvées internationalement pour réduire les risques et accélérer les gains.
- Expansion des méthodes modernes de construction (MMC) grâce à la préfabrication avancée.
- Développement de produits innovants, dont un 5e groupe d'essences et des produits adaptés au bois massif.
- Déploiement de bioproduits pour optimiser la valorisation de la fibre et réduire les pertes.

11. Par quels moyens peut-on stimuler l'innovation et les gains de productivité dans l'industrie ?

Il convient tout d'abord d'adopter une vision large et pragmatique de l'innovation : celle-ci ne repose pas uniquement sur la R&D, mais aussi sur la modernisation, l'adoption de technologies déjà éprouvées, la réduction de la complexité réglementaire et une meilleure collaboration dans l'écosystème forestier.

Essentiellement les mesures clés seraient :

- Mettre en place des incitatifs financiers (crédits d'impôt, soutien à l'investissement).
- Simplifier et harmoniser les cadres réglementaires, en éliminant les duplications fédérales–provinciales.
- Renforcer la collaboration intersectorielle et le maillage entre fabricants, chercheurs et utilisateurs.

12. Dans quels domaines la coordination et la collaboration avec d'autres industries biosourcées pourraient-elles permettre de réaliser des gains d'efficacité et de renforcer l'efficacité des mesures ?

Le document montre que l'industrie forestière gagnerait beaucoup à briser le travail en silos et à renforcer la collaboration avec d'autres secteurs biosourcés. Cette coordination permettrait de réduire les coûts, accélérer l'innovation, stabiliser les chaînes d'approvisionnement et augmenter la valeur tirée de la biomasse.

Les domaines où la coordination et la collaboration avec d'autres industries biosourcées permettraient les plus grands gains d'efficacité sont :

- Le bioraffinage et la bioénergie, pour valoriser les volumes sous-utilisés et créer de nouveaux marchés.
- Les industries de bioproduits et de matériaux biosourcés, où un maillage plus fort réduirait les coûts et accélérerait le développement de produits.
- Le secteur énergétique, où la biomasse forestière peut contribuer à la transition énergétique et renforcer la résilience des régions.

Cette coordination permettrait de réduire les coûts, accélérer l'innovation, stabiliser les chaînes d'approvisionnement et augmenter la valeur tirée de la biomasse.

CONCLUSION

Dans un contexte où le secteur forestier canadien est confronté à des défis majeurs, des actions concertées, ambitieuses et structurantes s'imposent pour assurer sa pérennité. Les pistes d'actions soumises par le CIFQ démontrent plusieurs opportunités permettant de moderniser l'industrie, de maximiser la valeur de la ressource et de renforcer la compétitivité des entreprises tout en répondant aux attentes économiques, environnementales et sociales de la population. En misant sur l'**innovation**, la **diversification des marchés**, la **stabilité des approvisionnements** et le **soutien aux travailleurs**, l'État se donnera les moyens de bâtir un secteur forestier plus résilient et capable de répondre à la demande croissante de produits durables.

Cette réflexion offre par ailleurs un potentiel réel pour contribuer de manière significative aux objectifs nationaux, notamment en appuyant la réduction des émissions, en renforçant la résilience climatique **et en participant concrètement à la réponse à la pénurie de logements grâce à une utilisation accrue du bois dans la construction**. Elle ouvre ainsi la porte à une transformation porteuse d'opportunités pour l'ensemble de la filière forestière et pour les communautés qui en dépendent.

Le CIFQ demeure pleinement disposé à collaborer avec le Groupe de travail et l'ensemble des parties prenantes afin de présenter plus en détail les pistes de solutions proposées et de contribuer activement à la mise en œuvre des mesures nécessaires pour assurer l'avenir du secteur.

Annexe 1 : Notes sur la production de bois d'œuvre en Amérique du Nord

Le CIFQ considère que l'Amérique du Nord commence à présenter des signes de précarité et de vulnérabilité au chapitre de l'équilibre entre l'offre et la demande pour le bois d'œuvre.

La demande

- La consommation de bois d'œuvre au Canada et aux États-Unis s'élève à environ 56-58 milliards de pmp depuis quelques années. Depuis les 20 dernières années, cette consommation a fluctué entre 40 milliards de pmp (2009) et 75 milliards de pmp (2005). Il s'agit donc d'une consommation « moyenne »;
- Dans la mesure où les gouvernements U.S. et canadiens s'attaquent à la rareté du logement, la demande pour le bois d'œuvre augmentera de façon importante au cours des prochaines années. Nous estimons que la consommation pourrait atteindre 65 milliards de pmp au cours des prochaines années.

L'offre

- La production combinée du Canada (19,5 milliards de pmp en 2005) et des États-Unis (37 milliards de pmp) ne réussit pas à remplir la demande existante si on tient compte des exportations outre-mer (environ 2,5 milliards de pmp).
- Des livraisons d'environ 3,5 milliards de pmp en provenance principalement d'Europe viennent s'ajouter à l'offre en Amérique du Nord.
- Les livraisons de bois d'œuvre européen aux États-Unis pourraient rapidement diminuer en raison des paramètres suivants :
 - Fin de la guerre en Ukraine.
 - Reprise de la construction en Europe
 - Augmentation (reprise) des livraisons en Chine
 - Fin de l'épidémie de dendroctone de l'épinette qui sévit en Europe centrale.

En 2020, la flambée des prix observée quelques mois après le début de l'épidémie de COVID découlait d'une baisse de production nord-américaine d'environ 1,3 milliards de pmp.

Une augmentation de la consommation nord-américaine de 8 milliards de pmp conjuguée à une diminution des livraisons européennes aux États-Unis créerait une rupture beaucoup plus grande que celle de 2020.

Le CIFQ prévoit donc que les projets de transformation de l'industrie forestière se réaliseront dans un contexte de prix du bois d'œuvre substantiellement plus élevés.

Annexe 2 Création d'un nouveau groupe d'essences destiné au bois de structure au Canada (Règles NLGA).

Les Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien (NLGA) définissent actuellement quatre groupes d'essences dont les valeurs de résistance sont reconnues dans la norme CSA O86 - Conception technique du bois. Le groupe Northern Species inclut de nombreuses essences dont certaines pourraient être retirées afin de constituer un nouveau groupe possédant des valeurs de résistance intermédiaires entre celles du groupe SPF et celles du groupe Northern Species. Par exemple, le peuplier faux-tremble, le mélèze laricin, la pruche de l'Est et l'épinette de Norvège pourraient potentiellement appartenir à ce nouveau groupe, permettant une meilleure valorisation de ces essences à des fins structurales.

Au Canada, le bois d'œuvre utilisé à des fins structurelles provient presque exclusivement des trois premiers groupes : Douglas Fir–Larch, Hem–Fir et Spruce–Pine–Fir (SPF). Le quatrième groupe, appelé Northern Species, rassemble un grand nombre d'essences, mais n'est que très peu utilisé en structure, à l'exception des poutres et longerons (paragr. 130 des Règles NLGA) ainsi que des poteaux et bois équarris (paragr. 131 des Règles NLGA).

Le groupe Northern Species inclut de nombreuses essences dont certaines pourraient être retirées afin de constituer un nouveau groupe possédant des valeurs de résistance intermédiaires entre celles du groupe SPF et celles du groupe Northern Species. Par exemple, le peuplier faux-tremble, le mélèze laricin, la pruche de l'Est et l'épinette de Norvège pourraient potentiellement appartenir à ce nouveau groupe.

June 2024

© 2024 Canadian Standards Association

Table 6.5
Specified strengths and moduli of elasticity for structural joists and planks, structural light framing, and studs, MPa
(See Clauses [6.3.1.1](#), [6.3.1.2](#), [6.3.2](#), [6.5.3.1](#), [6.5.5.2.4](#), [6.5.5.2.5](#), [6.5.6.2](#), [6.5.8](#), [8.2.4.2](#), [8.2.4.4](#), [8.2.4.5.2](#), [8.2.4.5.3.1](#), [10.5.3](#)–[10.5.5](#), [10.6.3.1](#), [10.6.3.6](#), [12.4.4.4](#), [12.4.4.5](#), [12.12.10.7.8](#)–[12.12.10.7.10](#), [A.6.5.5.3.5.2](#) and Tables [6.9](#), [6.10](#), and [8.2](#).)

Species combination	Grade	Bending, f_b	Longitudinal shear, f_v	Compression		Tension parallel to grain, f_t	Modulus of elasticity	
				Parallel to grain, f_c	Perpendicular to grain, f_{cp}		E	E_{05}
Douglas Fir-Larch	SS	16.5	1.9	19.0	7.0	10.6	12 500	8500
	No. 1/No. 2	10.0	1.9	14.0	7.0	5.8	11 000	7000
	No. 3/Stud	4.6	1.9	7.3	7.0	2.1	10 000	5500
Hem-Fir	SS	16.0	1.6	17.6	4.6	9.7	12 000	8500
	No. 1/No. 2	11.0	1.6	14.8	4.6	6.2	11 000	7500
	No. 3/Stud	7.0	1.6	9.2	4.6	3.2	10 000	6000
Spruce-Pine-Fir	SS	16.5	1.5	14.5	5.3	8.6	10 500	7500
	No. 1/No. 2	11.8	1.5	11.5	5.3	5.5	9500	6500
	No. 3/Stud	7.0	1.5	9.0	5.3	3.2	9000	5500
Northern Species	SS	10.6	1.3	13.0	3.5	6.2	7500	5500
	No. 1/No. 2	7.6	1.3	10.4	3.5	4.0	7000	5000
	No. 3/Stud	4.5	1.3	5.2	3.5	2.0	6500	4000

Note: Tabulated values are based on the following standard conditions:
a) 286 mm larger dimension;
b) dry-service conditions; and
c) standard-term duration of load.

Table des valeurs de résistance des 4 groupes d'essences (CSA O86-24)

La création d'un cinquième groupe d'essences offrirait une occasion unique de valoriser des essences jusqu'ici peu utilisées par les scieries de résineux, faute de débouchés commerciaux rentables. Cependant, une telle initiative nécessite la collecte d'un large ensemble d'échantillons ainsi que la réalisation d'une étude de type « In-grade » en collaboration avec un laboratoire spécialisé en génie du bois, un processus exigeant des ressources financières substantielles.

Dans le contexte économique actuel, marqué par la pression sur les secteurs manufacturiers, la rareté de la main-d'œuvre et la nécessité de diversifier l'offre en produits forestiers, un financement du gouvernement fédéral serait déterminant pour mener ce projet à terme. Son appui permettrait non seulement d'amortir les coûts élevés liés aux essais « In-grade », mais aussi d'accélérer l'innovation, de soutenir la compétitivité des scieries canadiennes en favorisant la mise en marché de bois d'œuvre produit à partir d'une plus grande diversité d'essences. Sans ce soutien, un projet d'une telle envergure risquerait d'être reporté ou compromis, malgré son fort potentiel pour l'industrie forestière et l'économie régionale.